



Rapport d'activité

2023



www.aduhme.org



SOMMAIRE

Édito du président	
Les faits marquants en 2023	4
Animation pour la transition énergétique	6
Le Conseil en énergie partagé et ses actions en 2023	8
Cap sur la chaleur et l'électricité renouvelables	12
Les prestations de service	14
Les collaborations particulières	15
FLAME	20
Les membres de l'association	22
Un conseil d'administration et un bureau	23
Une équipe dynamique	24
Perspectives 2024	26
Bilan financier 2023	27



**Le Président
Rémi CHABRILLAT**

certaines situations. Ce fut le cas à plusieurs reprises en 2023 notamment sur les points suivants :

- Obligation pour les collectivités investissant dans une centrale photovoltaïque de 9 kWc (SOLAIRE Dôme) de créer un budget rattaché voire une régie de recettes** pour enregistrer le « maigre » produit de la vente de quelques kilowattheures. Les parlementaires puydômois, entre autres, ont été sollicités pour assouplir cette obligation, certains hauts fonctionnaires interpellés, plus récemment les services de la DDFIP rencontrés. Si l'issue n'est pas encore connue, on garde espoir que l'Etat qui promeut la diversification énergétique d'un côté, facilite l'engagement des acteurs des territoires via un prochain arrêté qui affranchirait les collectivités de cette contrainte administrative ;
- L'électricien historique français qui, dans le cadre de marchés de fourniture d'électricité, n'assure pas correctement le service à ses clients** (problèmes lourds de facturation, perte totale de données historiques, accès direct à un conseiller par téléphone très difficile...). Cette absence d'accès aux données de consommation et à une facturation « propre » limite l'action des collectivités en matière de baisse des consommations... L'ensemble des communes du Puy-de-Dôme via leur intercommunalité a été interpellé par l'Aduhme pour saisir EDF et savoir quelles solutions l'entreprise publique comptait mettre en place dans les plus brefs délais pour remédier à cette situation de blocage. Un certain nombre d'élus puydômois, maires et présidents d'EPCI, ont ainsi saisi Luc REMONT PDG d'EDF à ce sujet ;
- La nécessité d'organiser l'ingénierie territoriale à l'échelle départementale pour donner de la lisibilité à l'expertise dispensée** (ADIT, CAUE, Aduhme, PNR, DDT, CEREMA, Banque des territoires...) et coordonner l'intervention des techniciens auprès des collectivités et optimiser leur temps d'intervention. L'Aduhme s'est fait le porte-voix de cette demande forte auprès des pouvoirs publics, et ce dans le cadre du comité local de

La voix et l'intérêt des adhérents portés par l'agence locale...

Ce n'était pas nécessairement jusqu'alors une habitude de l'Aduhme que de mobiliser ses adhérents pour faire entendre collégialement leur voix sur certains sujets qui nécessitent des évolutions ou même de demander audience auprès des services de l'Etat pour débloquer

cohésion territoriale, la conférence des parties (COP) régionale avec une contribution écrite et plusieurs interventions sur le sujet. En complément, la Fédération FLAME dont l'Aduhme fait partie a le projet d'adresser au premier Ministre, une prochaine lettre ouverte visant à faire reconnaître « un réseau d'ingénierie territoriale de confiance pour une écologie de résultats ».

Forte de l'adhésion de la quasi-totalité des communes du département, notre agence locale se sent légitime pour porter la voix et l'intérêt croisés de l'ensemble de ses adhérents dès lors qu'ils servent une transition énergétique et écologique, équilibrée dans les territoires. Ces sujets sont partagés par la plupart des adhérents mais c'est parfois David contre Goliath ou le pot de terre contre le pot de fer : la voix des territoires doit cependant être portée à l'échelle nationale comme au local pour que la transition se fasse de manière plus appuyée et durable.

Enfin, l'année 2023 aura été marquée par des évolutions importantes et marquantes pour notre activité : 100 % des EPCI puydômois adhérent à l'Aduhme au 1er janvier, renforcement nécessaire du pôle « chaleur renouvelable » pour animer les contrats éponymes en collaboration avec les territoires pilotes (Métropole et TE63), passage en opérationnalité d'un bon nombre de dispositifs et actions collectives (premières centrales SOLAIRE Dôme livrées, passage en maîtrise d'œuvre de projets de rénovation énergétique d'écoles dans le cadre de SCOLAE, des marchés globaux de performance qui par leur résultat démontrent toute leur pertinence...) mais aussi la fin de programmes de financements (FNCCR) et en parallèle pour 2024 de nouvelles perspectives sur des dispositifs nouveaux et ce sur fond d'une montée en puissance des sollicitations des acteurs du territoire.

Un changement de braquet était indispensable pour adapter les moyens aux ambitions des adhérents. Pour ce faire, des réflexions internes conduites en petits groupes d'adhérents, dans le cadre d'échanges ciblés ont permis de fixer un cadre évolutif de financement de l'agence locale. Les résultats de ces réflexions ont été portés à connaissance et soumis au vote de nos adhérents à l'occasion de notre Assemblée générale 2023. Ces évolutions ouvrent de fait de nouvelles perspectives et engagent bien évidemment l'agence locale vis-à-vis de ses adhérents.

LES FAITS MARQUANTS EN 2023



EMS pour « espace mesures et services ». Cet outil déployé par Enedis permet notamment aux collectivités locales de disposer de données de consommations d'électricité. En évolution permanente, cet outil en ligne offre l'accès aux données à l'échelle d'un patrimoine bâti et non bâti (éclairage public), bâtiment par bâtiment avec des évolutions sur plusieurs années et les puissances appelées pour procéder à des ajustements de puissance et des optimisations tarifaires. Un outil fort utile pour la commune ainsi que pour l'Aduhme en vue de parfaire le profil énergétique du patrimoine des collectivités, de mieux identifier les marges de manœuvre en termes d'optimisation et les voies de progrès en matière de performance pour baisser consommations et dépenses d'électricité.

13 sessions de présentation de l'outil organisées dans les territoires entre septembre 2023 et janvier 2024 en vue de présenter l'outil EMS et faciliter sa réappropriation par les collectivités puydômoises.



Les 4 Marchés Globaux de Performance engagés localement sur des centres aquatiques (Combrailles Sioule et Morge, Billom Communauté, Mond'Arverne Communauté et Thiers Dore et Montagne) comptent déjà pour certains 5 années d'exécution, marquées par l'adaptation permanente de la conduite et de l'exploitation des systèmes hydrauliques et techniques aux lourds évènements successifs (crises sanitaire et énergétique en particulier). Les résultats sont des plus encourageants et démontrent toute la pertinence, l'agilité de ce type de contrat, sur fonds de partenariats durables et constructifs.

Face à un contexte d'évolution incontrôlable des prix de l'énergie, la stratégie de réduction des consommations définie dans ce cadre contractuel a été particulièrement pertinente : dans le cas de la piscine située à Saint-Georges-de-Mons par exemple, les économies cumulées sur les 5 exercices sont proches de **5 GWh d'énergie (880 t de CO₂) et 35 000 m³ d'eau soit environ 550 k€ TTC**, hors amortisseur électricité !

Renforcement du pôle "chaleur renouvelable" pour mieux animer les contrats éponymes



Gaëlle LEYNET
et Pierre BESSON

Gaëlle LEYNET a intégré en juin 2023 le pôle « chaleur renouvelable » de l'Aduhme pour renforcer l'animation de contrats chaleur renouvelable à l'échelle du Puy-Dôme. Pour rappel, le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) est un dispositif piloté par l'ADEME en lien avec des territoires volontaires (EPCI, syndicats d'énergie), pour soutenir le déploiement de solutions de production de chaleur renouvelable : solaire thermique, bois-énergie, PAC géothermique et réseaux de chaleur associés. Les porteurs de projets (hors particuliers) peuvent ainsi accéder aux aides financières du Fonds Chaleur (études de faisabilité, investissements).

100 % du territoire puydomois est couvert par des contrats gérés par Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans et plus récemment Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) sur les 12 autres intercommunalités du département. L'Aduhme intervient en appui technique des porteurs de projets sur le territoire de la Métropole et celui couvert par le Syndicat d'énergie.

COCON 3 ou comment accompagner la sortie du fioul



Extraction d'une cuve de fioul

206, c'est le nombre de chaudières fioul voire propane installées dans des bâtiments publics qui pourraient à terme être converties vers des systèmes moins carbonés. Le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 proscrit en effet l'installation d'équipements de chauffage ou la production d'eau chaude dont le plafond d'émissions de gaz à effet de serre est supérieur à 300 g CO₂eq/kWh PCI. Le fioul est bien évidemment concerné au premier plan. Le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme ont lancé l'opération collective COCON 3.

Son ambition : accompagner l'ensemble des communes et EPCI qui disposent d'une chaudière fioul ou propane en vue d'une conversion vers une solution alternative de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie et solaire thermique) voire de PAC air-eau. Après un lourd recensement des équipements concernés, la constitution d'un groupement de commandes coordonné par le Département en 2023, les premières études de choix énergétiques intégrant des préconisations de performance énergétique seront lancées en 2024.

ANIMATION POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



L'Agence locale assure une mission d'information et de conseil de premier niveau, à l'attention des acteurs publics du Puy-de-Dôme parmi lesquels majoritairement des communes, EPCI et autres territoires. Les acteurs économiques du territoire qui sollicitent l'expertise de l'Aduhme sont la plupart du temps orientés vers les consulaires qui bénéficient du soutien financier de l'ADEME.

Les conseils dispensés par l'Aduhme portent aussi bien sur la construction que la rénovation énergétique du patrimoine bâti ou l'aménagement d'espaces ainsi que sur des mesures de moindre envergure mais qui ont des effets mesurables en termes d'optimisation de la gestion de l'énergie.

Outre ce premier niveau d'information et de conseil, l'Aduhme s'attache à organiser des actions d'animation des territoires pour faciliter la promotion de bonnes pratiques, la prise de connaissance de nouvelles obligations réglementaires, de solutions techniques éprouvées...



► Webinaire sur les financements : « Quelles aides financières pour rénover énergétiquement le patrimoine bâti de sa collectivité ? »



Organisé dans le cadre du Comité départemental de la transition énergétique (CDTE) coordonné par l'Etat et la Région en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme, ce webinaire avait pour ambition de présenter l'ensemble des aides financières disponibles pour rénover le patrimoine bâti public. Plus de 80 personnes ont participé à cet évènement en ligne.

Les 5 épisodes précédents portant sur l'adaptation du patrimoine bâti public aux enjeux de la transition énergétique, animés par l'Aduhme et complétés de retours d'expérience locaux se sont déroulés entre avril et juin 2021. Plus de 300 élus, agents de collectivités et autres opérateurs de ces dernières avaient alors suivi cette websérie.

Le webinaire est accessible sur la chaîne youtube de l'Aduhme.
<https://www.youtube.com/aduhmeagencelocaleenergies7604>



→ Une construction exemplaire : le Pôle enfance d'Aulnat Formes et Couleurs

Le Pôle d'enfance d'Aulnat a été construit dans le cadre d'un concours, l'ensemble étant piloté par la ville d'Aulnat et répondu à ses objectifs : confort thermique, accès aux énergies et maîtrise des charges énergétiques.

La ville d'Aulnat a choisi de regrouper sur 1 030 m² la nouvelle école maternelle Formes et Couleurs et l'antenne de la crèche de l'Île à Aulnat. Le bâtiment a été construit en ossature bois et en acier, en utilisant des matériaux locaux et durables. Un adulte équivalent (AE) de 200,000 kWh par an est atteint par ce bâtiment.

Le bâtiment et son enveloppe

Conçue grâce à la modélisation par Simulation Thermique Dynamique, le bâtiment est particulièrement performant. Il a obtenu la meilleure note de permis à l'act. 1 et la fin de chantier. Ces derniers ont été réalisés en 2020.

Constituée essentiellement de bois (étagères et mobilier), la structure possède un isolant magnétiquement bousculé (MGO) qui offre une excellente performance thermique. Les portes et fenêtres sont en PVC et sont dotées d'un double vitrage. Les toitures sont en tuiles plates et sont recouvertes d'un revêtement thermique. Les murs sont en brique et sont isolés par l'extérieur. Le plancher est en bois plancher et est également isolé (R = 4,00 m²K/W). La toiture est également composée de panneaux de polycarbonate et d'isolation thermique (R = 0,2 m²K/W), permettant d'atteindre un coefficient de

Descriptif des travaux engagés

Pôle enfance : 620 m²

- Construction de bâtiment neuf
- Isolation thermique extérieure : 100 mm de polystyrène extrudé (R=4,00 m²K/W)
- Isolation thermique intérieure : 100 mm de polystyrène extrudé (R=4,00 m²K/W)
- Toiture : tuiles plates, revêtement thermique
- Mur extérieur : brique, isolation thermique par l'extérieur (R=0,2 m²K/W)
- Mur intérieur : brique, isolation thermique par l'extérieur (R=0,2 m²K/W)
- Plancher : bois plancher, isolation thermique (R=4,00 m²K/W)
- Fenêtres : PVC double vitrage
- Portes : PVC double vitrage
- Plancher : bois plancher, isolation thermique (R=4,00 m²K/W)
- Toiture : tuiles plates, revêtement thermique
- Mur extérieur : brique, isolation thermique par l'extérieur (R=0,2 m²K/W)
- Mur intérieur : brique, isolation thermique par l'extérieur (R=0,2 m²K/W)
- Plancher : bois plancher, isolation thermique (R=4,00 m²K/W)
- Fenêtres : PVC double vitrage
- Portes : PVC double vitrage

Crèche : 76 m²

- Construction en ossature bois
- Isolation thermique extérieure : 100 mm de polystyrène extrudé (R=4,00 m²K/W)
- Isolation thermique intérieure : 100 mm de polystyrène extrudé (R=4,00 m²K/W)
- Toiture : tuiles plates, revêtement thermique
- Mur extérieur : brique, isolation thermique par l'extérieur (R=0,2 m²K/W)
- Mur intérieur : brique, isolation thermique par l'extérieur (R=0,2 m²K/W)
- Plancher : bois plancher, isolation thermique (R=4,00 m²K/W)
- Fenêtres : PVC double vitrage
- Portes : PVC double vitrage

Fiches Retour d'expérience

Salle polyvalente Jacques Pignol à Saint-Amant-Tallende



► Réalisation et diffusion d'outils de communication

- Une lettre d'information numérique diffusée à près de 1000 contacts tous les 2 mois
- Une rubrique « actualités » sur le site internet de l'Aduhme
- Des fiches « Retours d'expérience » présentant des réalisations exemplaires telles que la rénovation aboutie de la salle polyvalente Jacques Pignol de Saint-Amant-Tallende et la construction haute qualité environnementale du Pôle enfance Formes et Couleurs d'Aulnat. > [A retrouver dans notre espace de téléchargement du site internet de l'Aduhme](#)
- Articles postés régulièrement sur les réseaux sociaux [in](#) et [f](#) de l'agence locale

aduhme.org

► La mission en lien avec le CEP en quelques chiffres

- **61 profils énergétiques** de patrimoines bâtis et non bâtis de communes et EPCI élaborés ou actualisés : la base à un premier niveau d'information sur les voies de progrès et la nécessité de passer à l'acte
- **228 projets ou travaux de rénovation énergétique** accompagnés
- **21 projets de construction** accompagnés
- **292 conseils de premier niveau** apportés sur la gestion efficace de l'énergie : optimisation tarifaire, achat d'énergie, exploitation et maintenance des systèmes de chauffage
- **14 inspections thermographiques** réalisées sur des bâtiments publics à des fins de sensibilisation ou de visualisation de l'état de performance de l'isolation ou des fenêtres



Rapport d'activité 2023 aduhme énergie & climat

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) ET SES ACTIONS EN 2023

Le pôle de conseillers en énergie partagés de l'Aduhme poursuit son accompagnement auprès des collectivités adhérentes tant sur l'élaboration des profils énergétiques que sur la définition de schémas directeurs d'actions et la mise en œuvre de ces dernières. L'objectif des conseillers est d'être dans l'opérationnalité pour aider à baisser les consommations et à réduire les dépenses énergétiques des collectivités sur leur patrimoine ; il est aussi d'être présent tout au long des projets, en accompagnement expert, malgré la montée en charge importante des demandes des communes et intercommunalités.

► L'action du CEP en chiffres en 2023 sur l'ensemble des communes et EPCI adhérents

Alors que les profils énergétiques du patrimoine des communes de Pays de Saint-Eloy, Chavanon Combrailles et Volcans et Dômes Sancy Artense sont en cours d'élaboration, l'actualisation des profils énergétiques des communes des autres intercommunalités se fait au gré du temps. Le rythme de mise à jour des profils sera plus soutenu à compter de 2024.



Groupe scolaire Le Bourgnon à Lempdes avant rénovation énergétique



Après rénovation énergétique

265 actions d'optimisation et gestion efficace de l'énergie

Optimisation tarifaire pour la fourniture d'électricité, aide à la formalisation et au renouvellement de contrats de maintenance, d'exploitation des systèmes de chauffage, appui à la souscription de contrats d'achat d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul, propane...), information et conseil autour de l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit...

189 actions d'amélioration du patrimoine

Campagnes de mesures de températures en vue de mieux réguler et programmer les systèmes de chauffage (REGUL+), de mesures infrarouges comme outil d'aide à la décision à l'investissement et de mesures de la qualité de l'air intérieur (CO₂ voire COV...), appui à la réalisation de travaux dits « isolés » (changement de chaudière ou de fenêtres, isolation de combles...), accompagnement à la recherche de subventions portant sur des travaux d'économies d'énergie...

233 actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Appui technique aux projets de rénovation énergétique globale et de construction d'équipements publics (formulation d'exigences performancielles, analyse des solutions techniques proposées par les maîtres d'œuvre, aide à la recherche de subventions...).

131 actions de diversification énergétique

Accompagnement technique vers des solutions de diversification énergétique (bois énergie et réseau de chaleur, solaire thermique, photovoltaïque, PAC sur sondes ou sur nappe).

1009 acteurs des territoires impliqués dans des opérations collectives

Groupements d'achat d'énergie (gaz naturel et électricité) coordonnés par le Département, opération COCON 3 en

vue de substituer de manière massive des chaudières fioul par des solutions de production de chaleur renouvelable, dispositifs SANTé et SCOLAEé en vue de rénover de manière massive et ambitieuse respectivement des établissements sociaux, médico-sociaux ainsi que des écoles, opération SOLAIRE Dôme pilotée par l'Aduhme en lien avec les EPCI en vue de faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques en toitures de bâtiments publics.



Centre aquatique de Thiers Dore et Montagne

► Actions complémentaires

• Achats d'énergie : toujours plus complexes malgré une accalmie annoncée sur les prix

Les 2 groupements d'achats (gaz naturel et électricité) coordonnés par le Département et pour lesquels l'Aduhme apporte son expertise, ont nécessité un suivi d'exécution très resserré en 2023 du fait des impacts de la crise énergétique en Europe et des nouvelles évolutions réglementaires. Les baisses significatives des prix annoncées pour 2024 seront limitées par un accès plus contraint aux aides (amortisseur et bouclier tarifaire) et l'augmentation des taxes / accises et des coûts d'acheminement pour le gaz naturel.

Les accords-cadres en préparation pour 2025 intègrent d'ores et déjà de nouvelles typologies de définition des prix ; le recours à des contrats en achat direct (CADER ou PPA pour *Power Purchase Agreement* / BPA pour *Biomethane Purchase Agreement*) ne sera a priori envisageable que lors des prochains accords-cadres.

Un projet de groupement d'achat bois énergie sera formalisé en 2024, en lien avec COCON 3 notamment.

/ Référente technique sur les Marchés Globaux de Performance :
Aude LENOIR



• Marchés Globaux de Performance (MGP) et démarches spécifiques engagés dans 6 centres aquatiques du Puy-de-Dôme

Mission d'animation soutenue par
le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



« Ce n'est pas parce que le contrat est signé, qu'il ne faut plus rien faire ! » : c'est en ces termes que s'est exprimé récemment un élu impliqué dans la mise en œuvre d'un marché global de performance ayant pour objet la rénovation énergétique d'un centre aquatique communautaire. L'heure est donc au suivi des contrats engagés par les intercommunalités suivantes : Combrailles Sioule et Morge, Billom Communauté, Thiers Dore et Montagne et Mond'Arverne Communauté.

Ces contrats plus formalisés qu'un marché d'exploitation classique, permettent de définir et de garantir des objectifs spécifiques notamment en matière de performance énergétique des équipements, après une étape initiale de travaux. Les bilans actuels réalisés par des AMO prestataires pour veiller à la bonne exécution de ces marchés avec l'appui des collectivités maîtres d'ouvrage et de l'Aduhme démontrent toute la pertinence de l'outil MGP.

D'ailleurs, Ambert Livradois Forez pour son centre aquatique, et plus récemment, la commune de Saint-Eloy-les-Mines pour sa piscine Caneton ne s'y sont pas trompés : ces collectivités ont à leur tour mis en œuvre des démarches de diagnostic global financé en partie par la FNCCR via le programme ACT'EAU, afin de définir des scénarios de travaux et d'exploitation possibles.

Ambert Livradois Forez a identifié de premières pistes d'économies réalisables à très court terme sur ses installations hydrauliques et thermiques. Les travaux réalisés ont permis de limiter fortement les consommations électriques et de contenir de façon significative la hausse des prix (110 MWh économisés sur un semestre soit 30000 € TTC). L'EPCI a également défini le cadre de son futur marché d'exploitation via une procédure négociée : il intègre des clauses ambitieuses de maîtrise des consommations de fluides (bois plaquettes, gaz naturel, électricité et eau) et de conduite de la totalité des systèmes en place, particulièrement spécifiques (chaufferie bois, filtration céramique, etc.). Le marché entrera en vigueur au 1^{er} trimestre 2024.

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) ET SES ACTIONS EN 2023

► Coup de projecteur : impact du plan sobriété vicomtois

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'actions sobriété « sur mesure » fin 2022 pour faire face à l'explosion du coût des énergies, des communes ont été accompagnées plus spécifiquement par leur référent CEP pour identifier les actions prioritaires à mener, dont Vic-le-Comte.

Les actions rapides à mettre en œuvre et sans investissements importants étaient principalement les suivantes : relocalisation d'activités, rationalisation de l'occupation des locaux, optimisation des plages d'occupation et de la régulation, remplacement de têtes thermostatiques, baisse des températures de consigne de chauffage (19° C, voire 14° à 16° C pour les équipements sportifs), relamping.

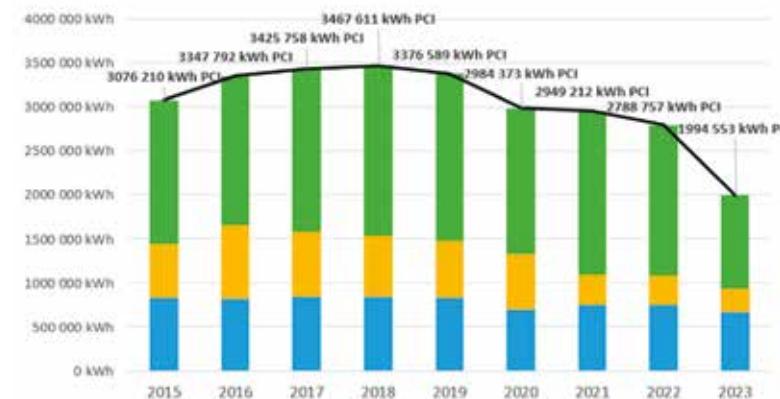


Sur la base du bilan de consommation, une analyse croisée des données de Vic-le-Comte avec la nature, la typologie et l'occupation des locaux a permis d'identifier les pistes d'économies de consommation et de dépenses.

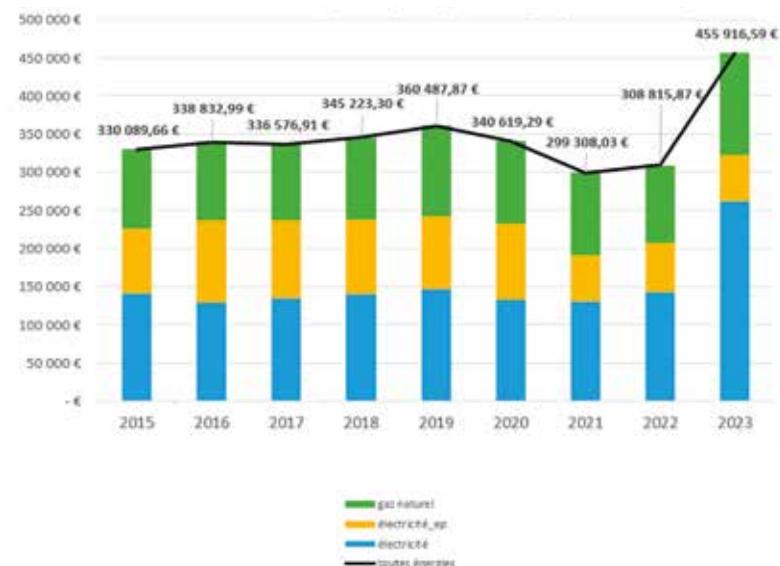
Pour la commune de Vic-le-Comte, les économies réalisées pour ses dix principaux bâtiments ont été évaluées à 68 500 €. Au total grâce aux différentes mesures de sobriété mises en œuvre sur le patrimoine bâti et l'éclairage public, la commune a fait une économie de 24 % soit 150 000 € en 2023.

D'autres communes puydomoises ont eu le même type de démarche.

Evolution des consommations par type d'énergie (en kWh PCI/an) - Vic-le-Comte



Evolution des dépenses par type d'énergie (en € TTC/an)



CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES

► La chaleur renouvelable

Animation de la filière bois-énergie dans le Puy-de-Dôme



Mission d'animation soutenue par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Journée organisée avec Fibois

La mission d'animation de la filière bois-énergie en place depuis 2002 s'est poursuivie en 2023 dans le Puy-de-Dôme et ce grâce au soutien financier du Département. Celle-ci consiste à promouvoir la filière bois-énergie auprès des acteurs du territoire et à assurer l'accompagnement technique des porteurs de projets. L'Aduhme a ainsi assuré le suivi et l'accompagnement technique de 39 projets de chaufferies bois (hors Clermont Auvergne Métropole) répartis comme suit :

- **19 chaufferies bois dédiées plaquettes ou granulés**
- **20 créations ou extensions de réseaux de chaleur**

Fin 2023, le Puy-de-Dôme capitalise une puissance bois cumulée de **111,5 MW pour une consommation globale de 187 600 t de bois par an.**

/ Référent technique sur l'animation de la filière bois-énergie : Pierre BESSON



Animation de deux contrats chaleur renouvelable sur le Puy-de-Dôme

Le département est couvert à 100 % par des contrats chaleur renouvelable portés par Riom Limagne et Volcans, Clermont Auvergne Métropole et TE63 à l'échelle des 12 autres EPCI. L'Aduhme intervient sur ces 2 derniers territoires en animateur territorial, en appui technique des porteurs de projets en complément des services de la Métropole et du Syndicat d'énergie.

/ Référents techniques sur l'animation des deux contrats : Pierre BESSON et Gaëlle LEYNET

CHALEUR + demain

Mission d'animation soutenue par la Métropole clermont auvergne métropole



L'Aduhme en lien avec les services métropolitains, a poursuivi en 2023 l'animation du dispositif CHALEUR + demain, avec le renouvellement du contrat chaleur renouvelable (CCR) porté par Clermont Auvergne Métropole, pour une nouvelle période de 3 ans à partir du 1^{er} avril 2022. Sur la première année, l'agence locale a assuré le **suivi de 17 projets (8 bois-énergie, 4 géothermie et 5 solaire thermique)**.

► Deux projets financés dans le cadre du CCR2

Solaire thermique

Centre aquatique Les Hautes-Roches (Métropole)

Surface capteurs : 73 m²

Production EnR : 43 MWh/an

Investissement : 89100 € HT

Aide CCR : 48160 € (54 %)



Chaufferie bois granulés

École Diderot (Ville de Clermont-Ferrand)

Puissance : 200 kW

Production EnR : 285 MWh/an

Investissement : 162500 € HT

Aide CCR : 119700 € (74 %)



CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES

TE63 Chaleur



Mission d'animation soutenue par TE63

Depuis février 2023, c'est officiel ! TE63 porte un Contrat chaleur renouvelable. Son objectif sur la première période de 3 ans : 15,8 GWh/an. L'Aduhme a la charge de l'animation territoriale et de l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Suivi et accompagnement de 39 projets EnR :

- **15 projets chaufferies bois** dédiées
- **20 projets réseaux de chaleur bois**
- **4 projets PAC géothermie**



Réseau de chaleur bois des Martres-de-Veyre

DSP concession Beta Energie

Puissance bois : 690 kW

Production EnR : 1090 MWh/an

Longueur réseau : 785 m / 10 sous-stations

Investissement : 1516000 €HT

Aide CCR : 672 000 € (44 %)

Opération COCON 3

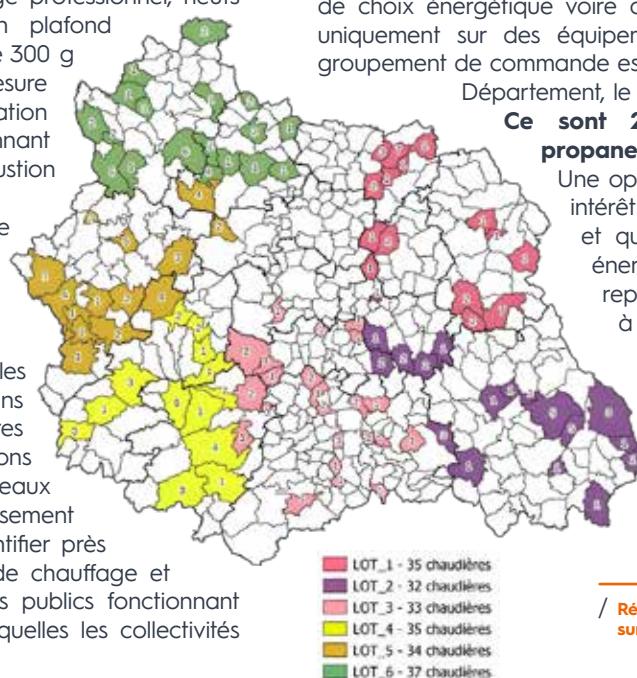
Mission d'animation soutenue par
le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Depuis le 1er juillet 2022, les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude dans les bâtiments d'habitation ou à usage professionnel, neufs ou existants, doivent respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 g CO₂eq/kWh PCI. Cette nouvelle mesure réglementaire exclut de fait l'installation d'équipements neufs fonctionnant notamment au fioul et dont la combustion dépasse ce seuil d'émissions.

Conscients de l'impact de cette obligation réglementaire, le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme ont lancé conjointement l'opération collective COCON 3.

Celle-ci consiste à accompagner les communes et les EPCI puydômois dans la conversion massive de chaudières fioul voire propane vers des solutions de chaleur renouvelable (hors réseaux de chaleur). Un premier recensement d'envergure avait alors permis d'identifier près de 300 installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire de bâtiments publics fonctionnant au fioul ou au propane et pour lesquelles les collectivités



avaient fait part de leur projet de changement d'énergie. Pour faciliter les démarches administratives et des choix éclairés en matière énergétique, le Département a proposé aux collectivités engagées dans l'opération, de coordonner un groupement de commandes visant la réalisation d'études de choix énergétique voire d'études de faisabilité portant uniquement sur des équipements thermiques dédiés. Ce groupement de commande est composé de 91 membres : le Département, le SDIS, 3 EPCI et 86 communes.

Ce sont 206 installations fioul ou propane qui vont être étudiées.

Une opération qui a suscité un grand intérêt de la part des collectivités et qui démontre que la transition énergétique doit avant tout reposer sur la mise en œuvre à grande échelle d'opérations et d'investissements simples.

Face à l'urgente obligation de réduire notre empreinte carbone, COCON 3 apporte une réponse concrète. Une nouvelle opération collective qui pourrait faire grand bruit !

/ Référent technique
sur l'opération COCON 3 : Gaëlle LEYNET



► L'électricité renouvelable

Opération SOLAIRE Dôme



Lancée fin 2019, l'opération SOLAIRE Dôme au long cours, pilotée par l'Aduhme en lien avec l'ensemble des intercommunalités poursuit son déploiement. Chaque territoire, chaque collectivité avance à son rythme : si certaines collectivités comptabilisent les premiers kilowattheures produits depuis quelques mois, d'autres font réaliser des travaux de renforcement de charpente pour accueillir leur prochaine centrale, signent actuellement leur bon de commande, attendent l'intervention des entreprises attributaires des marchés, s'interrogent sur d'autres installations sur d'autres équipements...

D'ici la fin de l'été 2024, toutes les collectivités du Puy-de-Dôme disposeront des analyses d'opportunité sur leur patrimoine, soit près de 4 300 analyses. Pas un seul autre département en France n'a cette connaissance exhaustive du potentiel photovoltaïque en toitures de bâtiments propriété des communes et des EPCI.

Seule ombre au tableau : l'obligation faite aux collectivités de créer un budget rattaché voire une régie de recettes, quel que soit le mode de valorisation de la production (vente totale ou autoconsommation individuelle) sauf à ce que la totalité de la production soit consommée sur le bâtiment équipé. La DDFIP a été récemment rencontrée à cet effet, mais « dura lex, sed lex ! ». Seul espoir, un arrêté qui devrait sortir courant 2024 fixant un seuil en deçà duquel les collectivités pourraient être affranchies de ces obligations administratives.

Enfin, 2023 fut l'occasion de travailler à l'élaboration avec les collectivités engagées et des experts solaristes à la définition d'une procédure visant à assurer le suivi des installations en place (suivi de la production et du fonctionnement).



À noter que le Département avait débloqué une ligne budgétaire de quelque 800 000 € pour faciliter l'investissement des collectivités dans l'opération SOLAIRE Dôme.

Installations solaires photovoltaïques inscrites dans les opérations SOLAIRE Dôme :

- **29 bâtiments pour Combrailles Sioule et Morge**
(24 bâtiments devraient être réellement équipés)
- **28 bâtiments pour Mond'Arverne Communauté**
(14 bâtiments devraient être réellement équipés)
- **68 bâtiments pour Riom Limagne et Volcans**
(60 bâtiments devraient être réellement équipés)
- **31 bâtiments pour Thiers Dore et Montagne**
(25 bâtiments devraient être réellement équipés)
- **8 bâtiments pour Plaine Limagne**
(8 bâtiments devraient être réellement équipés)
- **12 bâtiments pour Billom Communauté**
(11 bâtiments devraient être réellement équipés)
- **60 bâtiments pour Clermont Auvergne Métropole**
(58 bâtiments devraient être réellement équipés)

soit un potentiel de 236 installations de 9 kWc

/ Référent technique sur l'opération SOLAIRE Dôme : Richard FIRKOWSKI

SAS Puy d'Énergies



Crée par le Département du Puy-de-Dôme, la société par actions simplifiées SAS Puy d'Énergies a pour vocation de participer à l'investissement dans des filières de production d'énergie renouvelable. Son actionnariat est détenu par le Département et TE63. Dans un premier temps, orientée sur la production d'électricité à partir de centrales photovoltaïques, son activité a été concentrée

sur ses premiers mois de vie sur l'implantation de centrales en toitures de collèges, propriété du Département du Puy-de-Dôme. L'Aduhme a réalisé des analyses d'opportunité sur les toitures d'une vingtaine de collèges. Ce bilan a servi à mobiliser un opérateur qui déployera à terme des centrales sur ces établissements d'enseignement.

Analyse d'opportunité sur 23 collèges : environ 11 000 m² disponibles pour près de 1 700 kWc installables et une production annuelle de près de 2 GWh/an

CAP SUR LA CHALEUR ET L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES

Ligne de partage d'intervention entre Syndicat et agence locale...

Le conseil syndical de TE63 a exprimé le souhait de participer au développement de la filière photovoltaïque en accompagnant les porteurs de projets. Pour ce faire, le syndicat a renforcé ses effectifs en recrutant un technicien, expert de la filière photovoltaïque. L'agence locale intervenant de même sur ce sujet, notamment au travers de l'opération SOLAIRE Dôme, il convenait de définir un "qui fait quoi".

Ainsi, pour faciliter le partage des tâches et accompagner au mieux plus de porteurs de projets, la ligne de partage a été définie comme suit :

- **Aduhme** : projets de centrale photovoltaïque en toiture de bâtiment public, en vente totale ou en autoconsommation individuelle voire en autoconsommation collective dès lors que les bâtiments alimentés sont propriété de la même collectivité. Possibilité en ombrières de parking dès lors que la production alimentera un équipement public en proximité ;
- **TE63** : centrales au sol, ombrières de parking en vente totale de production, autoconsommation collective avec vente d'électricité à des tiers, stratégie patrimoniale et territoriale

Intégration de l'Aduhme dans le Comité ENR

Le Comité Départemental de la Transition Énergétique (CDTE) du Puy-de-Dôme a été mis en place en juillet 2019. Parmi les groupes de travail institués, l'État porte celui relevant de l'acceptabilité sociétale des projets d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'ambition est de permettre le renforcement de la dynamique de développement de projets au niveau départemental, tout en respectant les enjeux liés à la préservation de l'environnement, des milieux et du cadre de vie, mais également le respect des démarches administratives qui en découlent.

Ce comité chargé d'émettre un avis technique est composé de la Région, du Département, de l'AMF, des services de l'État en région et dans le département, de l'ADEME, d'ENEDIS et GrDF, de l'UDAP, de la Chambre d'agriculture, de TE63, de la BPI, des deux Parcs naturels régionaux et de l'Aduhme représentée par son président Rémi CHABRILLAT.



Les prestations de service

Les statuts de l'agence locale autorisent la réalisation de prestations de service mais à la marge. Un type de prestation a été réalisé en 2023 :

Mission d'expertise pour le compte de l'ADEME dans le cadre de la Commission nationale d'attribution du label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie »

Le directeur de l'Aduhme assure depuis 2014 pour le compte de la Fédération FLAME et à la demande de l'ADEME, la fonction de membre-expert de la Commission nationale du label « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ». Cette mission consiste à analyser des dossiers de candidature introduits par des communes et/ou intercommunalités pour obtenir 2, 3, 4 voire 5 ★. Basée sur une évaluation par point de six domaines d'intervention des collectivités, cette démarche itérative permet aux candidates de jauger leur état d'avancement sur les sujets de transition énergétique, écologique et de lutte contre le dérèglement climatique, de se fixer des objectifs de progression qui devront être atteints au terme d'une période de 4 ans. Chaque collectivité, pour ce faire, bénéficie de l'appui d'un consultant qui intervient tous les ans. 10 dossiers ont été analysés en 2023.

Montant de la prestation : 3200 € HT

À titre d'information, ci-dessous les territoires puydômois engagés dans la démarche mais sur lesquels le directeur s'interdit d'intervenir pour éviter tout risque de conflit d'intérêts.

- Des territoires engagés : ville de CF et Métropole 3 ★ ; Riom et RLV 3 ★ ; COT CCV phase préparatoire
- La cartographie consultable : <https://www.territoiresentransitions.fr/stats>

LES COLLABORATIONS PARTICULIÈRES

► Ville de Clermont-Ferrand



Les axes de travail sur lesquels Ville et agence locale travaillent conjointement font l'objet d'une convention annuelle qui prend place dans une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2025).

2023 fut l'occasion de collaborer sur l'élaboration du profil énergétique de l'ensemble des groupes scolaires clermontois avec mise en valeur de l'évolution des consommations d'énergie dans le temps, notamment sous l'effet de la mise en œuvre des actions de sobriété. Le groupe scolaire Nestor PERRET engagé dans le dispositif SCOLAE a fait l'objet de toutes les attentions. Des jalons ont de même été posés pour travailler à l'adaptation des écoles et de leur cour aux surchauffes en périodes caniculaires. À noter que les deux premières centrales SOLAIRE Dôme ont été installées en toiture des bâtiments suivants : Groupe scolaire Pierre et Marie Curie (Maternelle) et Groupe scolaire Mercoeur (pan Est). D'autres installations devraient être réalisées dans les deux années suivantes.

Actions complémentaires : l'agence locale a été sollicitée pour participer activement aux 4 ateliers de travail « **on s'y met tous !** » afin de mobiliser les services autour des enjeux d'atténuation et d'adaptation, et enfin s'engager dans l'Alliance pour le climat en vue de participer à la dynamique des territoires ; le Bureau de l'Aduhme a validé à l'occasion de sa session du 29 mars le principe d'une adhésion à ce mouvement.

Enfin, le CCAS de la Ville de Clermont-Ferrand devrait prochainement intégrer les rangs des adhérents de l'Aduhme depuis que l'agence locale a ouvert une porte pour accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux, dans le prolongement du programme SANTé.

► Clermont Auvergne Métropole



Les axes de travail sur lesquels Métropole et agence locale travaillent conjointement font l'objet d'une convention annuelle qui s'insère dans une convention pluriannuelle d'objectifs (2022-2025).

À l'échelle du patrimoine bâti communautaire : un travail de fond est réalisé chaque année avec les services de la Métropole sur l'actualisation du profil énergétique du patrimoine bâti communautaire, avec notamment un travail méticuleux sur l'évolution des consommations et dépenses d'énergie site par site des bâtiments concernés par les marchés d'exploitation (19 sites). C'est de même l'occasion de conforter les données d'évolution des consommations en vue d'obtenir en 2024, la 3^e étoile du label « Territoire engagé, transition écologique » (ex. Cit'ergie). Enfin, l'entrée en application du décret tertiaire (30 sites) conduit la collectivité à définir une stratégie patrimoniale en termes de rénovation énergétique.

À l'échelle territoriale : l'Aduhme a engagé des animations territoriales auprès des communes-membres dans la mise en œuvre d'actions à gains rapides (quick win) pour tâcher d'amortir le choc de l'explosion des prix de l'énergie. Elle a par ailleurs avec Enedis orchestré des sessions de formation pour faciliter la réappropriation par les collectivités de l'Espace Mesures et Services : l'occasion d'accéder à des données de consommations, d'appels de puissance plus précis afin d'agir. En toile de fond, l'opération SOLAIRE Dôme (69 intentions ayant fait l'objet du marché groupé) suit son calendrier de mise en œuvre des centrales : 13 installations en toiture dont 10 raccordées au réseau Enedis, 17 bons de commande signés et en attente de mise en œuvre.

Enfin, un travail collaboratif a été engagé avec le service Habitat de la Métropole pour évaluer aux échéances 2025, 2028 et 2034 le nombre de logements locatifs du parc privé, respectivement de classe G, F et E qui ne seraient plus louables, compte tenu du fait de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Près de 10 000 logements identifiés comme des passoires énergétiques (F et G) seraient ainsi concernés.



Thermostats chauffage et ventilation

► Collaborations avec les bailleurs sociaux

assemblia
Bâtisseur de lieux

Auvergne Habitat[®]
Groupe ActionLogement

cdc habitat



L'évolution de la cotisation programmée pour 2024 a été l'occasion d'un échange entre l'agence locale et les bailleurs sociaux. La collaboration à venir devrait se structurer autour des orientations majeures :

- Poursuite de l'évaluation des campagnes de rénovations énergétiques des logements sociaux dans le cadre du contrat territorial développement durable piloté par le Département et la Métropole ;
- Analyse annuelle des charges de chauffage RCU répercutées par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires ;
- **Nouvelles actions collaboratives** : appui à l'évaluation des actions de transition énergétique des bailleurs sociaux dans les territoires, mise en valeur des avancées notamment dans les politiques publiques des EPCI (PCAET notamment) et mobilisation des EPCI sur les enjeux de la rénovation énergétique du logement social. Exploration autour des enjeux du DPE avec formation et acculturation des acteurs et partenaires du logement social.

Actualisation des résultats des campagnes de rénovation de logements sociaux

Pour rappel, Clermont Auvergne Métropole et le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre du Contrat territorial de

développement durable, accompagnent financièrement la rénovation énergétique des logements, propriété des bailleurs sociaux. En égard à son expertise, l'agence locale a été associée à l'évaluation des campagnes de rénovation énergétique sur les périodes 2015-2016 et 2018-2020 (dans la même logique que celle réalisée pour le CLD 2009-2011). Une actualisation du bilan sera réalisée en 2024.

Autres activités avec les bailleurs : réalisation de clichés thermographiques pour certains bailleurs.

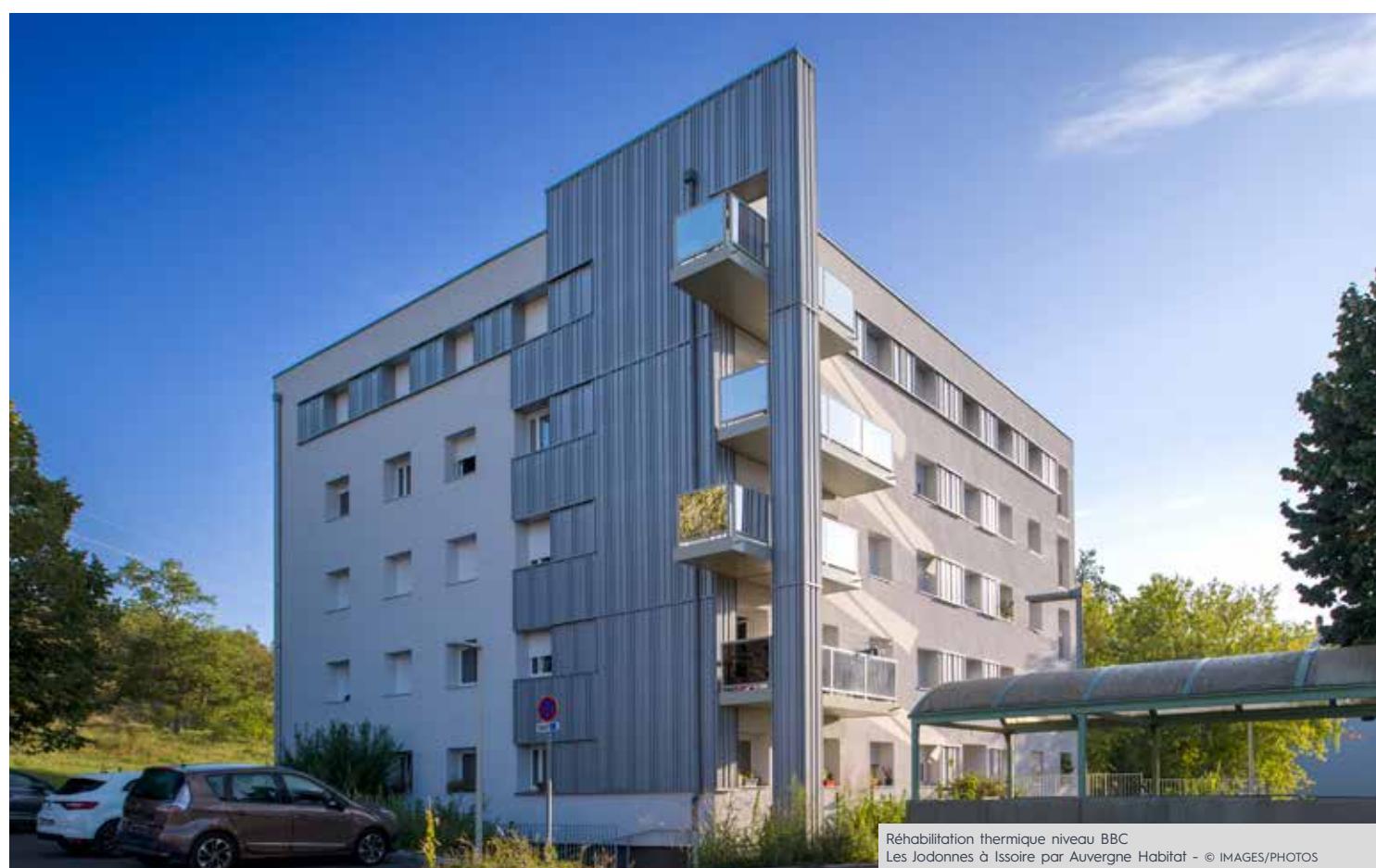
/ Référent technique : Bruno LADRAY

Analyse des charges de chauffage RCU répercutées par les bailleurs sociaux auprès de leurs locataires

En lien avec Clermont Auvergne Métropole et les bailleurs sociaux, l'Aduhme a actualisé en 2022 l'analyse qui porte sur l'ensemble des groupes HLM raccordés aux réseaux de chaleur de la Gauthière (CLERVIA) et Croix-de-Neyrat/Champratel/Les Vergnes (ECLA). Ces groupes font partie du patrimoine immobilier des 4 bailleurs sociaux Auvergne Habitat, CDC Habitat, Assemblia et Ophis.

Cette analyse régulière permet de suivre l'évolution des coûts des charges de chauffage des réseaux de chaleur et de les comparer à des solutions de chauffage collectif gaz.

/ Référent technique : Pierre BESSON





► Collaboration avec le Département du Puy-de-Dôme...



La collaboration active entre le Département et l'Aduhme est formalisée dans le cadre d'une convention cadre d'objectifs établie pour la période 2022-2023. Une convention financière d'application précise le programme d'actions pour l'année à venir ; celle de 2023 se structurait autour de 8 actions.

ACTION 1 : animation de la filière bois-énergie et pilotage d'une opération collective d'envergure sous l'intitulé COCON 3 visant la conversion de chaudières fioul/propane vers des systèmes de production de chaleur renouvelable

Cf. détail des avancées sur cette action page 12.

ACTION 2 : actions d'animation et conseil de premier niveau autour des questions de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique

Cf. détail des avancées sur cette action page 6.

ACTION 3 : appui à la mise en œuvre du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) à l'échelle du Puy-de-Dôme. L'appui de l'Aduhme au Département et aux 14 EPCI engagés dans le dispositif Rénov'actions63 se structure autour de 2 axes principaux :

→ **Axe 1 : faire connaître le service Rénov'actions63 auprès de tous les habitants du Puy-de-Dôme**, promouvoir les services d'accompagnement et le système d'aides à l'investissement

Concrètement : 1. définition, actualisation et mise en œuvre d'un plan de communication global (campagne d'affichage en mobilier urbain, campagne radio, communiqués, événementiel, vidéo, site internet), 2. appui à des animations diverses dans les territoires (participation au Salon de l'Habitat, organisation des Rendez-vous de la Rénovation, de diverses réunions de la vie du réseau, balades thermographiques), 3. gestion de nombreux supports (flyers, newsletters, cartes de visite, goodies), 4. travail en relation étroite avec l'ensemble des communes et EPCI pour répondre aux besoins en communication de chacun...

→ **Axe 2 : mobiliser les réseaux professionnels locaux** pour mieux les impliquer dans le dispositif, faire en sorte qu'ils en soient promoteurs et qu'ils participent à la dynamique

économique de la rénovation énergétique du logement

Concrètement : organisation et animation dans l'ensemble des EPCI des rencontres territoriales avec les professionnels impliqués dans la rénovation énergétique du résidentiel (125 professionnels rencontrés), mobilisation de nouveaux partenaires (Banque Populaire, Ordre régional des Architectes, Chambre départementale des notaires...), intervention dans les rencontres « j'invite un expert énergie chez moi » organisées par le Crédit Agricole Centre France (Muret - 17 octobre et 2 à venir sur Puy-Guillaume et Courpière en 2024) pour présenter le dispositif à leurs clients, animation de session d'information auprès des agents OPTIMHOME sur l'existence du dispositif et des adhérents d'IMMO 63 sur des outils de première simulation budgétaire pour des projets de travaux de rénovation énergétique à l'usage d'agents immobiliers...

ACTION 4 : mise en œuvre du dispositif SANTé... (mobilisation des établissements médico-sociaux [EHPAD majoritairement], autour des enjeux de transition énergétique et de lutte contre les surchauffes estivales)

Cf. détail des avancées sur cette action page 18

ACTION 5 : mise en œuvre du dispositif SCOLAE...

Cf. détail des avancées sur cette action page 18

ACTION 6 : appui au déploiement de la filière photovoltaïque auprès des acteurs publics et privés du Puy-de-Dôme

Concrètement : échanges réguliers avec les services du Département sur les volets juridiques, administratifs voire financiers de l'opération SOLAIRE Dôme, participation aux sessions de gouvernance de la SAS Puy d'énergies et à la réalisation d'analyses d'opportunité solaire photovoltaïque sur des collèges propriété du Département...

ACTION 7 : animation d'un groupe de travail sur les nouvelles stratégies de couverture des besoins en énergie : des achats dynamiques au développement local d'installations ENR dans un cadre « d'autoconsommation territorialisée ».

Concrètement : l'Aduhme avait participé à la création et à l'animation d'un groupe d'élus représentant des collectivités coordonnatrices de groupements d'achat d'énergie (Département et TE63) ainsi que des acheteurs publics de poids à l'instar de la Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole clermontoise, le SMTC de l'agglomération clermontoise et le SDIS 63.

Son ambition : permettre aux élus de mieux connaître et comprendre les mécanismes d'achat, la complexité des marchés pour définir dans un second temps des stratégies d'approvisionnement en énergie des territoires en jouant sur la maîtrise de la demande et la diversification énergétique locale en explorant notamment les contrats de gré à gré. Aucune nouvelle session de formation et d'échange ne s'est tenue en 2023, les efforts de tous étant concentré sur la lourde exécution des marchés en cours.

Les pistes de travail ouvertes sur une stratégie d'achat innovante et ambitieuse ont été activées par des échanges techniques et sourcing avec des producteurs publics locaux, des développeurs privés, les gestionnaires de réseaux, et des fournisseurs qui cherchent à construire un modèle « fonctionnel ».

ACTION 8 : optimisation des contrats d'exploitation et recours aux contrats de performance énergétique pour répondre aux objectifs du Décret tertiaire

Concrètement : les marchés globaux de performance (MGP) sont des contrats complexes et établis pour plusieurs années (de 3 à 10 ans). Leur passation et leur exécution, en particulier sur les premiers exercices, nécessitent une approche particulière. Peu de collectivités sont familières de ces contrats, même si elles en comprennent l'intérêt. L'Aduhme intervient avec l'aide du Département pour :

- Aider les collectivités à **recruter un AMO**, en amont des MGP ;
- **Suivre ses missions** et accompagner la collectivité dans ses décisions ;

- **Sourcer et participer à la mise en concurrence** des potentielles équipes ;
- **Contribuer à vérifier la juste mise en œuvre** du cadre contractuel, tant du point de vue des **cibles énergétiques**, que des **dépenses** afférentes → **garantir les résultats** ;
- Établir un **bilan objectif et pédagogique**, pour rendre compte de l'exécution des contrats ;
- Mettre en place des **outils de suivi**, et **former la collectivité** à leur utilisation...

Les bilans annuels réalisés sur les centres aquatiques en rénovation et qui ont fait l'objet de mise en œuvre de MGP sont des plus éloquents :

- **Combrailles Sioule et Morge** : une économie cumulée sur 5 ans de 5 GWh d'énergie, 880 tCO₂ et 550 k€ TTC. Une ombrrière photovoltaïque en parking devrait permettre d'effacer 1/3 de la facture électrique résiduelle ;
- **Billom Communauté** : une économie cumulée sur 2 ans de 1,6 GWh d'énergie, 334 tCO₂ et 294 k€ TTC ;
- **Mond'Arverne Communauté** : les actions et travaux notamment sur les systèmes permettraient d'atteindre 38 % en 2024.

► Dispositifs SANTé et SCOLAEé riment avec ACTEE

Mission d'animation soutenue par
le Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Dispositif SANTé pour accompagner les ESMS vers la transition énergétique



20 établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) puydômois habilités à l'aide sociale du Département ont été retenus dans le cadre du programme SANTé, et ce suite à un appel à manifestations d'intérêt local. Pour rappel, ce dispositif porté conjointement par le Département et l'Agence locale consiste à accompagner ces établissements (majoritairement des EHPAD) dans leur projet ambitieux de rénovation énergétique en vue de répondre aux obligations du Décret tertiaire et en utilisant notamment l'outil des Marchés globaux de performance (MGP).

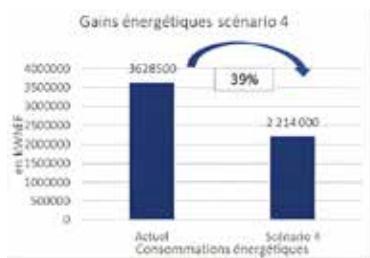
Une première étape a permis de réaliser pour chacun de ces établissements un profil énergétique et d'identifier des pistes d'optimisation pour lesquelles les services du Département et

de l'Aduhme ont accompagné leur mise en œuvre (2022). La seconde étape a été l'occasion pour la moitié des établissements suivis (10) de bénéficier de l'appui d'un Assistant en maîtrise d'œuvre (AMO) pour :

- disposer d'un audit énergétique complet et d'une proposition de bouquets de travaux permettant d'atteindre les objectifs du Décret tertiaire aux horizons 2030 et 2050. Pour chaque audit, l'Aduhme a, a posteriori retravaillé un scénario ajusté prenant en compte les évolutions possibles du site ainsi que les capacités financières de l'établissement. Il s'avère *in fine* qu'une enveloppe moyenne de 600 k€ par établissement permettrait de **réduire de 40 % la consommation énergétique pour chaque site** ;

- identifier la ou les meilleures solutions pour engager des travaux de rénovation (marché classique de maîtrise d'œuvre ou contrat de performance énergétique).

Le Département a ouvert pour 2024 une ligne budgétaire d'un million d'euros accessible aux 10 établissements précités et consacrée à des investissements correspondants à un premier niveau d'intervention (gestion technique centralisée, système performant de production d'eau chaude sanitaire...). L'expertise de l'Aduhme a été sollicitée pour accompagner les établissements sur ces choix.



Proposition de scénarios de gains énergétiques



Pour des écoles énergétiquement performantes avec SCOLAEé



Le dispositif SCOLAEé piloté conjointement par le Département et l'Aduhme a pour objectif d'accompagner **20 communes puydômoises dans la rénovation énergétique ambitieuse de leur école voire groupe scolaire.**

Ce programme se distingue notamment par une approche méthodologique basée sur le principe de ce qui est bien réfléchi en amont, se conçoit bien a posteriori. Pour ce faire, un ensemble d'actions a été engagé :

1. Des ateliers de travail partagés entre élus, enseignants, agents techniques voire parents d'élèves pour identifier les enjeux et besoins des usagers ; **2.** Des sessions de formation à destination des élus sur les enjeux énergétiques et climatiques, le pilotage d'un projet... **3.** La réalisation amont d'études pré-opérationnelles pour qualifier précisément le projet et enfin **4.** la quête de financements publics mutualisés...

Les études pré-opérationnelles lancées dans le courant du 2^e trimestre 2023 et finalisées pour la plupart au terme de cette même année ont constitué une étape cruciale d'approfondissement du projet de la collectivité pour en déterminer l'ensemble des enjeux, le périmètre précis et les ambitions. Les scénarios d'aménagement ont notamment

permis à certaines communes de reconsiderer complètement leur projet de rénovation fonctionnel en réaffectant certaines activités (d'enseignement, annexe mairie, etc.) sur d'autres équipements publics existants. Preuve en est que ces études pré-opérationnelles ont toute leur utilité, qui plus est lorsqu'il s'agit de consacrer plusieurs centaines de milliers d'euros voire millions d'euros dans la rénovation d'écoles.

Les consultations de maîtrise d'œuvre seront quant à elles engagées début 2024 pour une première phase APD à l'automne en vue d'introduire les premières demandes de subventions. Si toutes les rénovations devaient se faire, **ce sont 27 millions d'euros qui devraient être investis et quelque 32 millions d'euros de coûts de chantier globaux.**

Cette méthode éprouvée a pour vocation à être répliquée sur d'autres projets de rénovation d'écoles ou d'autres équipements publics.

SCOLAEé, une vraie démarche pour rénover 20 écoles puydômoises

L'Aduhme et le Département ont été lauréats d'un appel à projets pour concevoir une capsule vidéo présentant la démarche sous la forme de plusieurs témoignages.

→ Découvrir la vidéo : <https://www.aduhme.org/actualites/projet-scolaeé-presentation/>



FLAME : FÉDÉRATION DES AGENCES LOCALES DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

Credits : B. Aussiou



L'Aduhme fait partie des 13 membres-fondateurs de la Fédération des agences locales de l'énergie et du climat (FLAME), qui, désormais forte de 40 ALEC, fêtera ses 20 ans en 2024. L'occasion de faire une rétrospective sur les engagements de FLAME, les avancées notamment législatives (Article L211-5-1 - Code de l'énergie), les atermoiements de l'Administration fiscale sur la nature de l'activité des agences locales...

Pour autant, ce n'est pas parce que la Loi identifie les agences locales de l'énergie et du climat comme « des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif [...] qui peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'Etat, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat » que cela est une réalité dans les territoires.

Aussi, FLAME a validé en Assemblée générale le principe de publier une lettre ouverte adressée au Premier Ministre sur la thématique suivante : « Construisons un réseau d'ingénierie territoriale de confiance pour une écologie de résultats ! ». La lettre ouverte in extenso, signée par plus de 50 élus, présidents d'ALEC et parlementaires :

« Monsieur le Premier Ministre,

Dans un contexte où de sécheresses en inondations, l'urgence climatique ne s'est jamais aussi visiblement rappelée à nous, le besoin d'obtenir des résultats pour lutter contre le changement climatique autant que s'y adapter est impératif. D'ailleurs, le degré d'exigence de nos concitoyens, nos administrés, pour une transition écologique tangible et efficace, rapidement, ne cesse de croître, légitimement.

Il ne fait plus de doute que ces résultats s'obtiendront sur le terrain, au niveau local. Le Président de la République l'a reconnu quand il a fait le choix de lier, dans un portefeuille ministériel unique, transition écologique et cohésion des territoires ou lorsqu'il a lancé la stratégie de territorialisation de la planification écologique. Vous l'avez à votre tour affirmé, Monsieur le Premier ministre : « Une écologie populaire, c'est

une écologie qui se construit au plus près des réalités des Français et des territoires ».

De loi en loi, l'État a aussi renforcé ses attentes vis-à-vis des collectivités. Zones d'accélération des énergies renouvelables, rénovation des bâtiments scolaires, déploiement d'une sobriété durable, lutte contre l'artificialisation des sols, autant de chantiers que les élus doivent mettre en œuvre et qui se multiplient depuis cinq ans.

Bien sûr, ce sont des opportunités d'accélérer la transition écologique que nous appelons tous de nos voeux. Nous le reconnaissions, des appels à projets se lancent pour accompagner ces chantiers. Mais une partie des élus, notamment dans les territoires ruraux, n'ont pas le temps ou les ressources pour se saisir de ces appels à projet. Et vous le savez. Lors de votre discours de politique générale, vous avez indiqué vouloir donner aux élus locaux les moyens de faire. Nous le saluons.

La ressource clé, ce sera l'ingénierie territoriale. Oui, au-delà de toute la bonne volonté des élus, ce sont des projets qui exigent, à chaque étape, de la compétence, de l'expertise technique que les élus n'ont pas toujours : du diagnostic à l'évaluation, en passant par la conception du projet, la rédaction d'un cahier des charges, le suivi qualité, les financements possibles... Voilà ce qu'on appelle l'ingénierie. Ce constat a partiellement été établi et des ressources ponctuelles sont mises à disposition par l'État. Si nous le reconnaissions, c'est ici que nous vous alertons. Nous, élus du terrain, avons constaté qu'il faut plus qu'une expertise technique en appui ponctuel sur un projet. Il faut une ingénierie de confiance, connaisseuse du territoire, porteuse d'un diagnostic territorial, alimentant une observation des progrès, soucieuse d'animer le terrain, pour faire émerger les projets - et les investissements - de demain. La clé de la réussite et de l'efficacité de ces investissements, qui font la transition écologique, sera la capacité des collectivités à préserver une ingénierie experte, neutre et de proximité et, quand elles n'en ont pas, à s'en doter.

Si une partie des élus est déboussolée, d'autres sont

Tout savoir sur FLAME :

www.federation-flame.org



Rencontres FLAME novembre 2023 à Paris



accompagnés, en proximité ; ils parviennent à faire face à leurs obligations, à se saisir des opportunités et à porter une ambition écologique. Car, en pratique, des solutions locales existent, des ressources techniques mutualisées, qui apportent de l'accompagnement stratégique et opérationnel aux élus de terrain que nous sommes. Les Agences locales de l'Énergie et du Climat, outils mutualisés entre une ou plusieurs intercommunalités, qui ont pour les plus anciennes 30 ans d'existence et d'expérience, qui agissent comme un prolongement expert des services techniques de la collectivité sont évidemment notre référence. Mais d'un territoire à l'autre, les outils varient. L'important, c'est qu'il en existe... pour l'instant. Car au-delà d'une inégalité territoriale, qui persiste sans être nouvelle, il est difficile pour nous collectivités de garantir une constance des moyens financiers de fonctionnement de notre ingénierie, à toutes les échelles, urbaines et rurales. Cette non-stabilité des moyens rend difficile la fidélisation des ressources humaines et expertes.

C'est ici que nous nous en remettons au Gouvernement. Il vous appartient de permettre aux collectivités, dans le cadre de l'intérêt général, de préserver un réseau d'ingénierie, au service de la transition écologique territoriale. Ce réseau de confiance et de proximité est indispensable pour que la planification écologique soit efficace « secteur par secteur, territoire par territoire ».

Aussi, renforçons ensemble ce réseau. Assurons-nous que dans chaque département, toute collectivité ou intercommunalité puisse bénéficier d'un réseau mutualisé, pour nous accompagner, nous élus dans la mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique et énergétique. Donnons-nous l'objectif qu'il permette à nos concitoyens de rénover, de consommer sobrement, de se déplacer de façon décarbonée, au plus près de leurs besoins, en ruralités comme dans les quartiers populaires, des objectifs que nous avons en partage.

Les moyens existent. Une mise en œuvre juste et efficace est à imaginer. La dimension territoriale du financement de la transition écologique commence doucement à être intégrée

avec la prise de conscience du coût de la mise en œuvre des PCAET. Mais il faut accélérer. En complémentarité avec le fonds vert, finançons mieux l'ingénierie de projet en affectant une part de la Contribution Climat Energie et alimentons une nouvelle ligne budgétaire d'État « Transition Écologique et Énergétique Territoriale », abondée par les Certificats d'Économie d'Energie. Cette nouvelle ligne, plus claire, devra s'inscrire dans un cadre contractuel précis - elle pourrait même aller jusqu'à alimenter un budget annexe à l'échelle intercommunale. L'impact de nos actions pourra se mesurer, en associant l'ADEME, l'ANAH et l'ANCT pour partager les bonnes pratiques et les envies d'agir des collectivités.

Monsieur le Premier Ministre, donnons-nous les moyens de contribuer collectivement et territorialement à la planification écologique !

Croyant en votre engagement pour la transition écologique par les territoires, réaffirmant le nôtre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération. »



Crédit : ©Intercommunalités de France - B. Levy

De droite à gauche : Maryse COMBRES, Présidente de FLAME, Bénédicte ROUAULT Déléguée Générale de FLAME, Jean-Marc LABBE, trésorier et tout à gauche Sébastien MARTIN, Président d'Intercommunalités de France

LES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'AGENCE LOCALE

COLLÈGE 1 « Les membres fondateurs » (7) :

Ville de Clermont-Ferrand, Auvergne Habitat, Assemblia, CDC Habitat, Ophis, ADIL 63, ADEME Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

COLLÈGE 2 « collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale » (34)

Collectivités territoriales (17) : Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Châteaugay, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle
Intercommunalités (14) : Ambert Livradois Forez [58], Billom Communauté [25], Chavanon Combrailles et Volcans [36], Clermont Auvergne Métropole, Combrailles Sioule et Morge [29], Dômes Sancy Artense [27], Massif du Sancy [20], Mond'Arverne Communauté [27], Plaine Limagne [25], Riom Limagne et Volcans [31], Thiers Dore et Montagne [30], Agglomération Pays d'Issoire [88], Entre Dore et Allier [14] et Pays de Saint-Eloy [34]

NOTA : entre [...], le nombre de communes pour le compte desquelles les intercommunalités adhèrent.

Les territoires (2) : Parc naturel régional du Livradois-Forez, Parc naturel régional Volcans d'Auvergne

Les départements (1) : Conseil départemental du Puy-de-Dôme

STRUCTURES ENTRANTES EN 2023 : BLANZAT ET VALTOM



62 adhérents au 31 décembre 2023

COLLÈGE 3 « entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement » (2) : GRDF- Direction Territoriale Puy-de-Dôme, ENEDIS - Direction Territoriale Puy-de-Dôme

COLLÈGE 4 « organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels » (8) :

Banque des territoires, CROUS Clermont-Ferrand, Fédération des Services Energie-Environnement (FEDENE), Fédération française du bâtiment et des travaux publics du Puy-de-Dôme (FFB63), Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMT) de l'Agglomération clermontoise, Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), VALTOM, Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (TE63)

COLLÈGE 5 « toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association » (10) : Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme (ACOFOR 63), Association des Ingénieurs en Chauffage, Ventilation et Froid (AICVF), Association technique Energie-Environnement (Rhône Alpes Auvergne), ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), agence d'urbanisme Clermont Massif Central, FIBOIS AURA, IUT d'Allier (Université Clermont Auvergne), Fédération Régionale des Associations Nature Environnement (FRANE), UFC Que Choisir?

COLLÈGE 6 « Les membres d'honneur » (1) :

Mme Danielle AUROI, présidente d'honneur

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

COLLÈGE 1 : personnes morales, fondateurs de l'association

- Rémi CHABRILLAT, Ville de Clermont-Ferrand, **président**
- Jérôme AUSLENDER, Ville de Clermont-Ferrand
- Christophe BERTUCAT, Ville de Clermont-Ferrand
- Nicolas BONNET, Ville de Clermont-Ferrand
- Thomas WEIBEL, Ville de Clermont-Ferrand
- Philippe BAYSSADE, Auvergne Habitat
- Gaël MALACHER, Assemblia
- Henry LEMOINE, OPHIS
- Sylvie BURLOT, ADIL 63, **trésorière adjointe**

COLLÈGE 2 : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale

- Isabelle VALLEE, Conseil départemental, supplée par Jocelyne GLACE-LE-GARS
- Jean-Philippe PERRET Conseil départemental, suppléé par Gérald COURTADON
- Karine JONCOUX, Billom Communauté, **trésorière**, supplée par Virginie VINATIER
- Philippe MAITRIAS, Ville de Cournon d'Auvergne, **membre du Bureau**, suppléé par Mina PERRIN
- Cécile BIRARD, Ville de Saint-Genès-Champanelle, **secrétaire**, supplée par François REPOLT
- Gilles PETEL, Mond'Arverne Communauté, **vice-président**, suppléé par René GUELON
- Grégory BONNET, Combrailles Sioule et Morge, **membre du Bureau**, suppléé par Sébastien BLANC

COLLÈGE 3 : entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

- Philippe METAIS, GrDF
- Pierre-François MANGEON, ENEDIS

COLLÈGE 4 : organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnels

- Henri GISSELBRECHT, SMTC de l'agglomération clermontoise, **vice-président**, suppléé par Lionel CHAUVIN, SBA
- Patrice TESTARD, FFBTP du Puy-de-Dôme, suppléé par Françoise WALRAND, FEDENE

COLLÈGE 5 : toute autre personne morale et personne physique concernée par le domaine d'activité de l'Association

- Daniel ROUSSET, FRANE Auvergne suppléé par Lise MISSAIEN, ATMO Auvergne
- Sébastien GOUTTEBEL, ACOFOR 63

COLLÈGE 6 : Les membres d'honneur

- Danielle AUROI, présidente d'honneur de l'Aduhme





UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

Direction/
Services supports



Sébastien CONTAMINE
Directeur



Marie-Hélène ESTIVAL
Secrétaire comptable



Stéphanie GALAND
Chargée de communication
et d'animation

Pôle Chaleur renouvelable
Bois énergie



Gaëlle LEYNET
chargée de mission
chaleur renouvelable



Pierre BESSON
Chargé de mission
Conseiller technique

Pôle Conseil
en Energie Partagé



Carole EBER
Chargée de mission
économie de flux



Alice FALATIN
Conseillère technique
CEP



Mathieu FERRY
Conseiller technique
CEP



Martial FORT
Chargé de mission
économie de flux



Richard FIRKOWSKI
Conseiller technique
CEP



Nadia HEIDENREICH
Conseillère technique
CEP



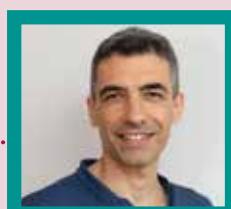
Bruno LADRAY
Conseiller technique
CEP



Aude LENOIR
Conseillère technique
CEP

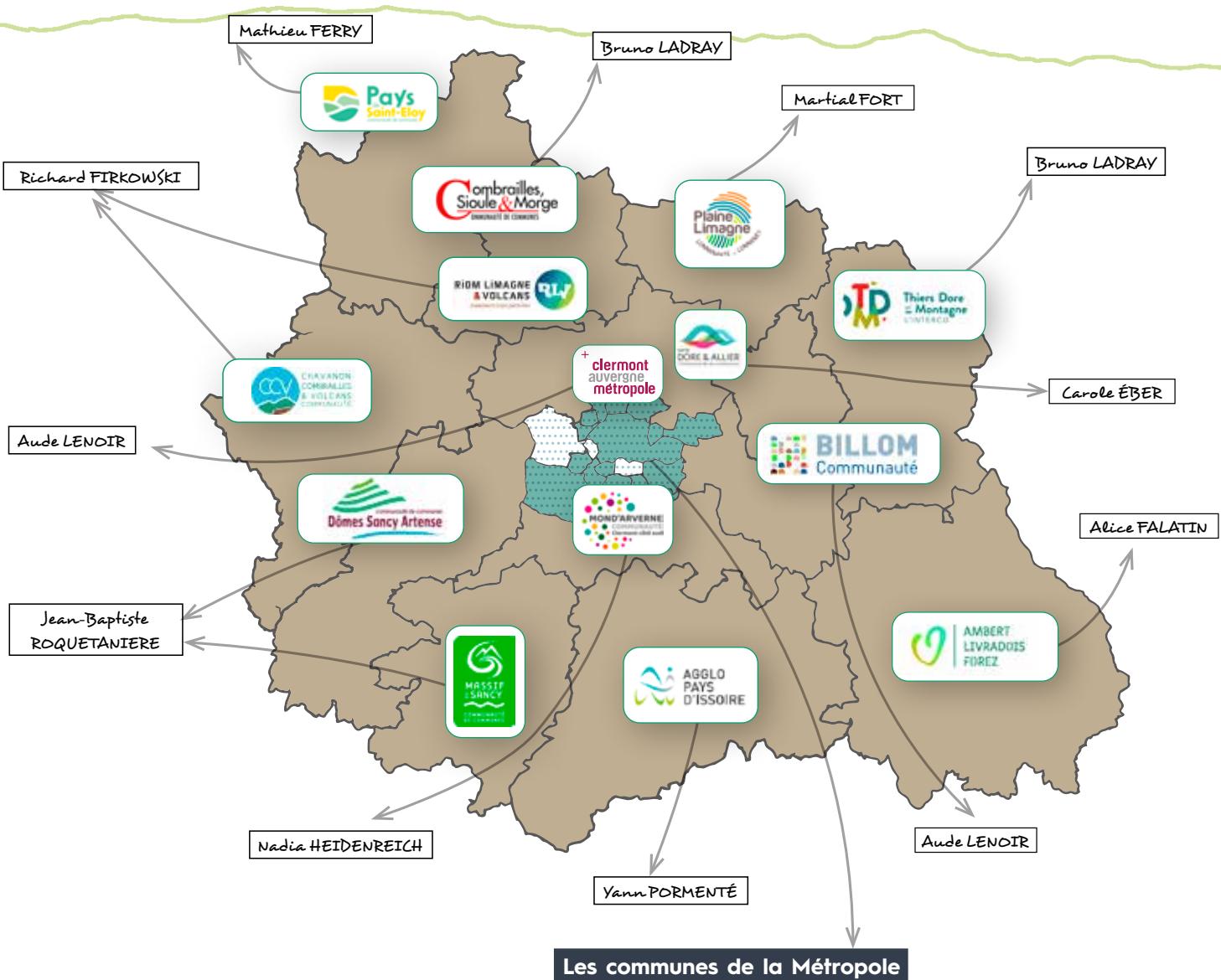


Yann PORMENTÉ
Conseiller technique
CEP



Jean-Baptiste ROQUETANIÈRE
Conseiller technique
CEP

AU SERVICE DE VOS TERRITOIRES



MOBILITÉ



87 % !

C'est le pourcentage des salariés utilisant des modes de déplacement doux ou respectueux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



L'agence locale en ordre de bataille !

Lors de sa session du 16 juin 2023, l'assemblée générale de l'Aduhme a voté le principe d'une hausse des cotisations pour la quasi-totalité de ses adhérents. Les objectifs : tâcher de gagner en stabilité financière en ancrant les budgets annuels majoritairement sur les cotisations des membres, tout en maintenant le niveau de subventions actuel et en étant opportuniste (réponse à des appels à projets régionaux voire nationaux) ... L'ambition : renforcer les moyens humains, mieux s'organiser en interne pour toujours mieux répondre aux membres sur les enjeux de transition énergétique qui pèsent sur leur patrimoine bâti, leur territoire... il s'agit bien d'une quête continue d'amélioration de la qualité du service d'appui, perpétuellement perfectible.

Une première réponse sera apportée dans le courant du premier semestre 2024 avec le recrutement d'un(e) directeur/directrice adjoint(e) en charge notamment de la coordination du pôle technique et d'un nouveau conseiller CEP-économiste de flux.

La hausse générale des cotisations a été mise en miroir avec des engagements de l'agence locale vis-à-vis de ses membres-adhérents (cf. encadré) : réaliser de manière plus régulière des profils énergétiques patrimoniaux pour faire état des avancées en termes de baisse des consommations et dépenses (plan sobriété notamment) et identifier de nouvelles voies de progrès tout en priorisant les actions et investissements, toujours mieux accompagner les membres-adhérents sur leur projet de sobriété, performance et diversification énergétique tout en tâchant de mobiliser plus largement les subventions publiques.

Un autre grand principe est d'adapter l'accompagnement et la priorisation des actions auprès des membres : l'agence locale est consciente que tous n'ont pas la capacité financière, les moyens humains pour déployer des projets d'envergure notamment en matière de rénovation. Il s'agit d'aider à ajuster les ambitions, d'adapter le niveau d'accompagnement, de faciliter la mobilisation d'une ingénierie plus étroffée en appui des porteurs de projets moins dotés en expertise interne, de travailler à la mobilisation de plus de financements publics tout en donnant la possibilité de planifier sur plusieurs années les investissements ou de s'associer les compétences et moyens de tiers.

En complément, l'idée est de faire en sorte que tous les adhérents soient impliqués dans cette dynamique : les actions collectives proposées la plupart du temps avec le Département, les dispositifs portés conjointement avec certains territoires (cf. contrats chaleur renouvelable avec la Métropole et TE63) profitent au plus grand nombre des acteurs du Puy-de-Dôme.

Des actions symboliques que nous (co)pilotons montrent bien que nous sommes dans le vrai et que les acteurs sont sensibles à ces opérations : opération COCON 3 pour évacuer à terme les chaudières fioul du bâti public, SOLAIRE Dôme avec l'implantation de centrales photovoltaïques qui évoluent de plus en plus vers de l'autoconsommation de la production pour devenir moins dépendant des marchés de gros, SCOLAÉ avec une démarche éprouvée qui attire l'attention des pouvoirs publics, de la banque des territoires et de la FNCCR, des marchés globaux de performance dont les résultats sont des plus probants et garantis dans le temps.

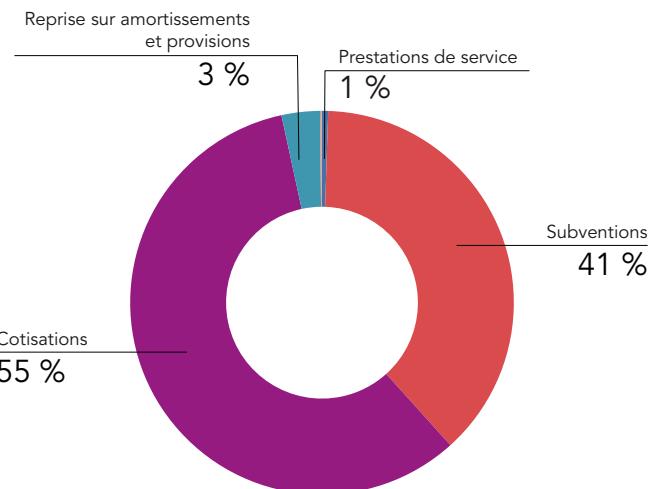
Bref, l'agence locale se range en ordre de bataille et le fait grâce à l'engagement de ses seuls adhérents.

Six engagements pour changer de braquet

- **Engagement n°1** : actualiser les profils énergétiques du patrimoine des collectivités-membres (bâtis et éclairage public) de manière plus régulière sous une forme simplifiée (évolution des consommations et dépenses d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, globalement et pour l'ensemble des sites constitutifs du patrimoine de la collectivité)
- **Engagement n°2** : aider les adhérents à définir et concrétiser leur plan d'action patrimonial en les dotant d'une expertise technique partagée, en particulier sur les projets de rénovation globale et sur les actions mutualisées qui permettent de répondre collectivement aux enjeux territoriaux
- **Engagement n°3** : les appuyer dans la quête de financements publics pour les aider à porter des projets plus ambitieux
- **Engagement n°4** : mieux faire valoir l'avancée des communes et des EPCI en matière de transition énergétique
- **Engagement n°5** : renforcer les effectifs salariés de l'Aduhme pour assurer un suivi des collectivités toujours plus qualitatif (1 recrutement en 2024 sur le pôle CEP)
- **Engagement n°6** : aller chercher des financements complémentaires pour subvenir aux besoins financiers de l'Aduhme, en vue notamment de contenir la hausse des contributions des adhérents au travers de leur cotisation

BILAN FINANCIER 2023

TOTAL DES RECETTES : 1246 215 €



Détail des subventions



6 000 € (convention pluriannuelle d'objectifs)



111 250 € (convention pluriannuelle d'objectifs, convention Habitat et convention d'animation du contrat chaleur renouvelable)



301 802 € (convention pluriannuelle d'objectifs)



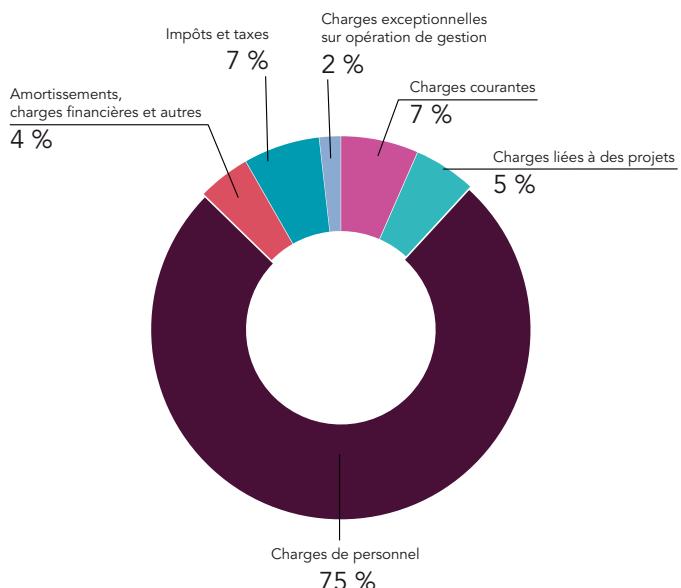
48 113 € (SANTé et SCOLAEé)



48 025 € (convention pluriannuelle d'objectifs)

Soit un montant total de subvention de 515 190 €

TOTAL DES DÉPENSES : 1 212 602 €



Résultat : 33 613 €



aduhme
énergies et climat

Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 30 90
Courriel : contact@aduhme.org
www.aduhme.org